

Plan de Mesurage et de Division (DP9-10)

Echelle: 1/250

NOTA:

LE PLAN CADASTRAL EST UN DOCUMENT ADMINISTRATIF UTILISE POUR RECENSER ET IDENTIFIER LES IMMEUBLES EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DES BASES DES IMPOTS LOCAUX. SA FINALITE ETANT ESSENTIELLEMENT FISCALE, IL N'A PAS VOCATION A GARANTIR UN DROIT DE PROPRIETE LEVE EFFECTUE SUR LES LIMITES APPARENTES. LA POSITION ET L'APPARTENANCE DE CELLES-CI NE SERONT OPPOSABLES QU'APRES L'OBTENTION DE L'ACCORD DES RIVERAINS SUR LES LIMITES PROPOSEES.

ORIGINE DES LIMITES

Points 1-4-11:  
Limite appliquée d'après le Procès-verbal de bornage dressé le 16/07/2020 par Jérôme HAXAIRE G.E. chez Foncier-Experts à Houdan (Ref.H09900)

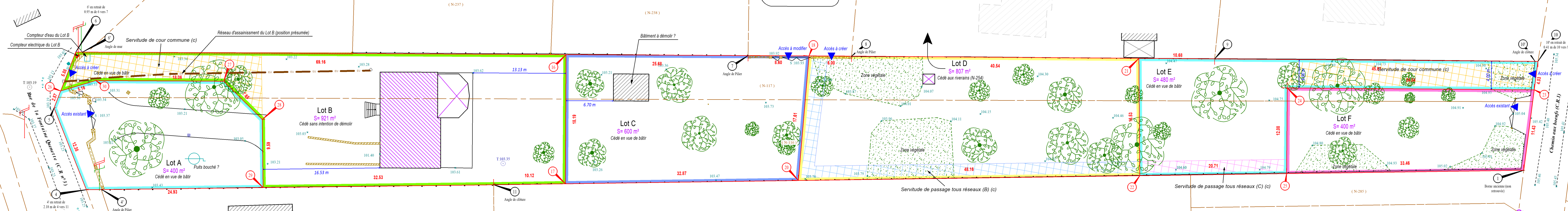
Points 8-9-10:  
Limite appliquée d'après le Plan parcellaire dressé durant l'année 2001 par Jean-Claude NOEL & Emmanuel SIMON-BARBOUX Géomètres-Experts à Neauphle-le-Château (Ref.N14642)

Points 6-7-8:  
Limite appliquée d'après le Plan de division dressé durant l'année 1965 par R.LEVESQUE Géomètre-Expert à Neauphle-le-Château (Ref.N04385)

Légende

	Bâti léger		Point de Nivellement
	Pylone Téléphone-ADSL		Pilier
	Pylone EDF BT		Mur
	Arbre		Numéro de Parcelle
	Bâtiment		Application Cadastre
	Assainissement		Bâtiment Cadastral

Tableau des Servitudes (à créer)		
Nom	Fonds Dominant	Fonds Servant
Servitude de cour commune	Lot A	Lot B
Servitude de cour commune	Lot F	Lot E
Servitude de passage tous réseaux (B)	Lot E et Lot F	Lot D
Servitude de passage tous réseaux (C)	Lot F	Lot E
Servitude de passages tous réseaux (A)	Lot B	Lot A



Chaque lot aura ses propres réseaux d'alimentation et d'évacuation  
Aucun équipement commun n'est à prévoir